



## **Septentrion – De la ville forte à la ville durable**

### **Argumentaire du dossier Interreg IIB**

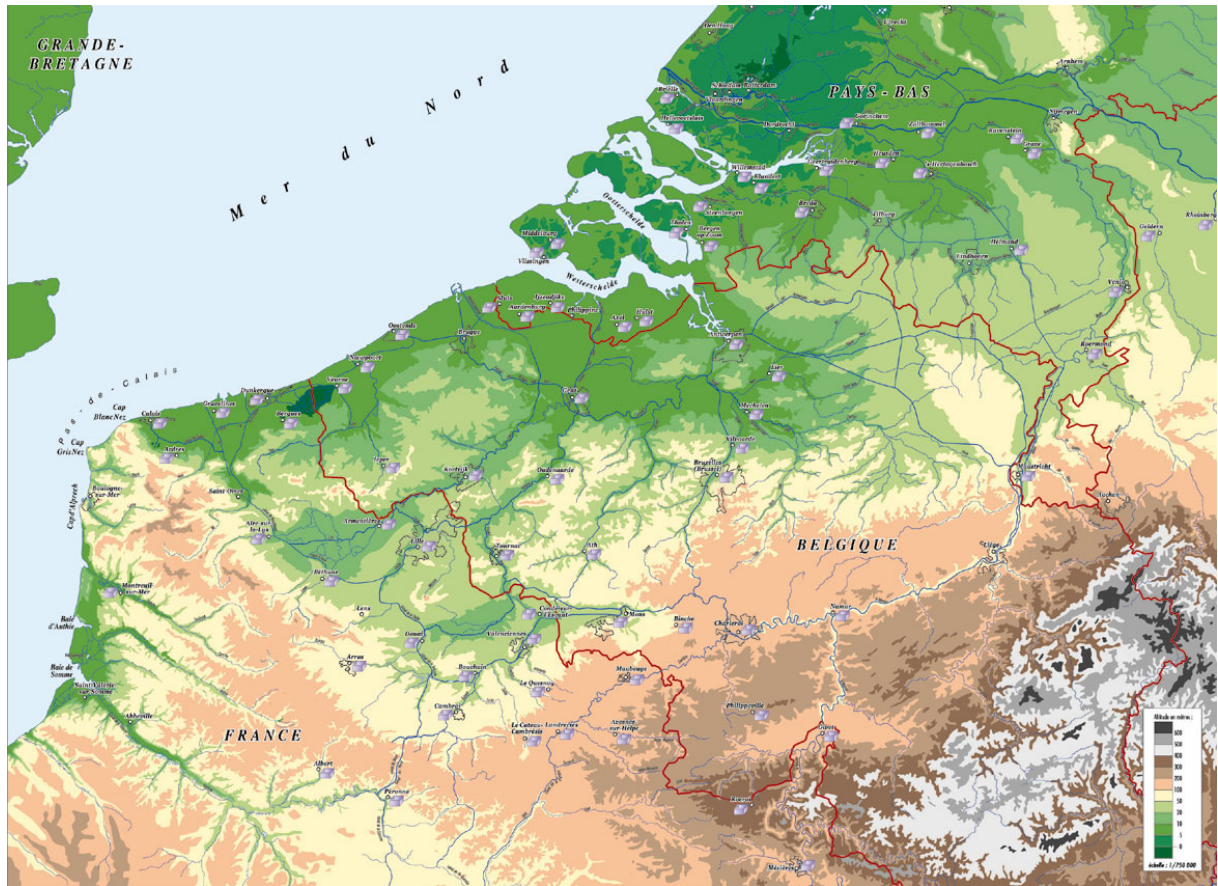
#### **Un héritage culturel riche dans le nord – ouest de l'Europe**

« Le territoire de l'Union Européenne (UE) se caractérise par une grande diversité culturelle concentrée sur un espace restreint. Cet aspect le distingue d'autres grands espaces économiques mondiaux (...). Cette diversité, qui est potentiellement l'un des principaux facteurs de croissance de l'UE, doit être préservée au fur et à mesure que l'intégration européenne progresse. Ainsi, les politiques qui agissent sur la structure spatiale et urbaine de l'UE ne doivent pas uniformiser les identités locales et régionales, parce que celles-ci contribuent à enrichir la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. » (SDEC)

Dans les régions du nord – ouest de l'Europe, en particulier, une histoire longue et riche a laissé un héritage considérable dont les atouts naturels et culturels possèdent une dimension transnationale évidente. Cet héritage a généré des territoires culturels souvent contrariés par des frontières administratives héritées du hasard des guerres et des stratégies nationales indifférentes aux intérêts locaux.

#### **« De la ville forte à la ville durable », un projet à l'échelle d'un territoire transnational**

La cohérence naturelle du territoire qui couvre le sud des Pays-Bas, la Belgique et le nord de la France, se conjugue à une identité culturelle qui s'exprime entre autres à travers un mode de vie, une densité urbaine, une richesse économique communs à la « zone centrale » de l'espace du nord – ouest de l'Europe (cf. Vision spatiale).



L'histoire récente a mis à mal l'organisation de certains espaces du territoire du Bas Pays. C'est une territorialité renouvelée, à la fois dans la continuité des processus historiques, mais aussi en ouvrant des espaces originaux, qui est nécessaire pour s'inscrire dans un nouveau cycle. Les analyses récentes permettent d'apporter trois modes d'éclairage sur les conditions de cette évolution, concourant tous trois à un développement durable du territoire. L'avenir du Bas Pays, c'est d'abord un système de logiques à recomposer. C'est ensuite une combinaison d'échelles territoriales à investir. Enfin, c'est un état d'esprit à développer.



Territoire situé entre les aires urbaines du Grand Londres, de l'Île de France, de la Ruhr et du Randstad, le territoire du Bas Pays peut développer un projet cohérent et s'affirmer comme pôle économique et culturel à part entière.

### **Un territoire culturel transnational ouvert sur le reste de l'Europe et du monde**

Bien que fondé sur l'identité culturelle d'un territoire transnational, le projet ne conduit ni à une division artificielle de l'espace européen, ni à un repli du territoire sur lui-même.

La thématique – les villes bastionnées – est de ce point de vue particulièrement intéressante car elle articule deux problématiques dont la complémentarité est très riche d'enseignements : celle du modèle, hérité des ingénieurs italiens et largement diffusé dans toute l'Europe entre le XVe et le XVIIIe siècles, et celle de l'adaptation au territoire, car la ville bastionnée génère une forme urbaine en osmose avec son site.

De plus, le caractère historique de la thématique mène à une lecture plurielle du territoire qui peut se déchiffrer comme un palimpseste, couche après couche, en fonction d'échelles et de thèmes différents qui expliquent la structure du territoire contemporain (le réseau viaire hérité de l'empire romain, ...).

La thématique et la démarche proposées sont donc garantes de la créativité et de l'ouverture recherchées à travers le projet.

### **Un projet transnational qui s'inscrit dans le respect de la charte des villes européennes pour la durabilité**

Il n'existe pas de projet préconçu de développement durable. Dans notre territoire façonné par l'homme depuis la plus haute Antiquité, nous pensons que construire la ville de demain dans une perspective de développement durable n'a de sens que si, d'une part, l'approche patrimoniale de l'urbain est prise en compte dans les opérations d'aménagement et si, d'autre part, celles-ci sont partagées par tous les acteurs de la ville. C'est sur ces bases, et aussi dans le cadre de la « Charte des villes européennes pour la durabilité » (Charte d'Aalborg), que le projet de valorisation des villes anciennement fortifiées du Bas Pays a été construit.

Parce qu'il est densément peuplé, parce que le réseau urbain y est particulièrement serré, que les réseaux de toutes natures y ont, plus qu'ailleurs, dévoré l'espace, le territoire du Bas Pays, nécessite, plus que tout autre, que les Villes, les Collectivités locales et les services décentralisés de l'Etat, au-delà d'une prise de conscience aiguë de leur responsabilité dans les problèmes environnementaux auxquels l'humanité est confrontée, s'engagent dans des actions résolues en faveur du développement durable.

D'ores et déjà, beaucoup d'acteurs de ce territoire, dans la mise en place d'Agendas 21 locaux, ont fait la preuve de leur volonté de s'attaquer aux nombreux déséquilibres qui touchent actuellement les constructions, la société, l'économie, la politique, l'environnement et les ressources naturelles.

Au-delà des pratiques individuelles, il nous semble que la densité des liens qui unissent les villes du Bas Pays nécessitent un engagement qui dépasse les plans locaux de durabilité pour échanger sur nos pratiques respectives, coordonner nos actions et se fixer des objectifs communs et cohérents à l'échelle du territoire. C'est pourquoi, si chacun des partenaires du projet « De la ville forte à la ville durable » inscrit déjà son action locale dans une perspective de développement durable, nous proposons, dans ce projet à l'échelle du Bas Pays, de mettre en place des actions transnationales et de créer le réseau des villes fortes du Bas Pays pour la durabilité.

## **Un projet transnational qui s'inscrit dans le cadre de la Résolution pour la qualité architecturale en Europe**

Parce que le projet « De la ville forte à la ville durable »

- s'appuie sur le concept de « gestion créative du patrimoine architectural » incluant l'architecture contemporaine dans une approche de préservation du patrimoine culturel et architectural,
- affirme que l'architecture est un élément fondamental de l'histoire, de la culture et du cadre de vie de chacun de nos pays ; qu'elle figure comme l'un des modes d'expression artistiques essentiels dans la vie quotidienne des citoyens et constitue le patrimoine de demain,
- exprime son attachement aux caractéristiques communes que partagent les villes européennes, telles que l'importance de la continuité historique, la qualité des espaces publics ainsi que la mixité sociale, et à la richesse de la diversité urbaine,
- affirme qu'en améliorant le cadre de vie et le rapport qu'ont les citoyens à leur environnement peut efficacement contribuer à la cohésion sociale, ainsi qu'à la création d'emplois, à la promotion du tourisme culturel et au développement économique régional ,
- contribue à intensifier les efforts en faveur d'une meilleure connaissance et promotion de l'architecture et de la conception urbanistique ainsi qu'une meilleure sensibilisation et formation des maîtres d'ouvrage et des citoyens à la culture architecturale, urbaine et paysagère,
- favorise l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de l'architecture,

il s'inscrit pleinement dans la Résolution sur « la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural » qui constitue un texte politique en faveur de l'amélioration de la qualité du cadre de vie en Europe.